

# La mobilisation des outils économiques : le cas de la directive cadre sur l'eau

Novembre 2010

[christophe.bouni@asca-net.com](mailto:christophe.bouni@asca-net.com)



# Les similitudes DCE - DCSMM

## ■ La prise en compte des aspects économiques dès l'étape de diagnostic

- ✓ Connaître les usages et activités socio-économiques présents
- ✓ Aspect monographique mais éventuellement services rendus

## ■ Le recours à la notion de coût disproportionné

- ✓ Pour justifier des dérogations
- ✓ Mais qu'est qu'un coût disproportionné ?



# Disproportionnés par rapport à quoi ?

## ■ La disproportion est celle des coûts par rapport aux avantages (ACA)

- ✓ Ce qui suppose d'identifier avec la même précision les coûts et les avantages (certitude /incertitude)
- ✓ Ce qui suppose de mesurer de manière comparable les coûts et les avantages (prix de marché, coûts évités, aménités)

## ■ La disproportion se lit en fonction des échelles

- ✓ Elle dépend du ou des périmètre(s) de référence de l'analyse (territoire)
- ✓ Elle dépend de l'effort relatif demandé à certains par rapport à d'autres et des possibilités de mutualisation



# L'exemple de la DCE : deux méthodes pour illustrer ces questions

## Étude sur les « masses d'eau fortement modifiées » : développement de la notion d'échelles de disproportions (2006)

- ✓ Analyse des changements d'occupation et d'utilisation des territoires imputables aux mesures
- ✓ Les conséquences pour chaque agent économique concerné (approche microéconomique)  
=> si disproportionné, étape suivante
- ✓ Les conséquences pour la filière locale sont elles disproportionnées ?  
=> si disproportionné, étape suivante
- ✓ Les équilibres socio-économiques territoriaux sont ils durablement fragilisés ?  
=> si oui = disproportionné



# Commentaires méthode Agence de l'Eau

## **Plus on franchit d'étape, plus le jugement de disproportion est politique ...**

- ✓ Prix que l'on est prêt à payer pour l'ambition environnementale
- ✓ Mutualisation et redistribution que l'on est prêt à assumer

## **et moins les évaluations économiques sont aisées**

- ✓ Les changements sont structurels (difficulté d'identification des avantages)
- ✓ Les repères pour évaluer sont souvent inexistants ou évolutifs



# Note de la D4E juillet 2008 (3 étapes)

- **Évaluation du coût des mesures souhaitables et supplémentaires (par rapport Directives en cours) et des avantages de l'ensemble de la politique de l'eau**

**=> si  $C_t > A_{avg}$ , disproportion, sinon**

- **Analyse coûts des mesures par secteur socio-économique concerné**

**=> si  $C_t > 3\%$  des revenus de l'activité , disproportion, sinon**

- **Analyse des subventions permettant de mutualiser ces coûts pour être  $< 3\%$  du revenu**

**=> si  $C_t - \text{subvention} > 3\%$  du revenu, disproportion**



# Commentaires note D4E

## **ACA ne suffit pas**

- ✓ Difficulté d'imputation des mesures aux avantages
- ✓ Aspects cumulatifs de l'histoire de la politique

## **Importance des échelles (calcul général / sectoriel)**

- ✓ Calcul global (le tout est la somme des parties)
- ✓ Nécessité de pointer des analyses sectorielles
- ✓ Aspects arbitraire des seuils (3%)

## **Importance des capacités de mutualisation (subventions)**

- ✓ Ouverture aux questions institutionnelles et de gouvernance
- ✓ Questions de redistributions

